



Cont@ct
n° 14 du 1er mai 2011

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

« Les engagements de Boulazac »

Le Congrès de Boulazac a tenu (presque) toutes ses promesses :

- des conditions d'accueil exceptionnelles, animées par une équipe discrète, omniprésente et attentive,
- une participation nombreuse et active (250 à l'Assemblée Générale et 142 au stage),
- une adhésion quasi unanime aux orientations du rapport moral et des propositions budgétaires,
- un rayonnement politique et médiatique réel,
- des interventions nombreuses, diverses, souvent de très haute qualité
- des modifications statutaires et règlementaires démocratiquement adoptées ou différées ...
- une conscience renforcée des évolutions structurelles et fonctionnelles indispensables pour l'avenir de notre fédération ...

Après l'adoption unanime du "Manifeste de l'UFOLEP", les chantiers sont là, béants et enthousiasmants.

Confortés dans nos analyses sur les attentes sociales des pratiques sportives adaptées, assurés de nos savoir-faire dans le champ des pratiques compétitives et souvent pionniers dans celui des pratiques sociales, il nous faut construire ensemble l'UFOLEP sur cette double potentialité et en tirer une force et une marque pour notre fédération.

Les capacités d'innovation des comités et la volonté de l'échelon national d'accompagner le réseau dans son double développement et dans une structuration dynamique doivent se rencontrer dans un dialogue permanent pour bâtir ensemble en confiance une fédération spécifique, reconnue et déterminée.

C'est l'engagement que nous avons pris ensemble à Boulazac.

Philippe MACHU
Président National



Pôle vie fédérale

[Cont@ct](#)



SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

- Assemblées Générales APAC et MAC
- Cotisations 2011/2012
- Tableau synoptique – Décomposition des cotisations assurances 2011/2012
- Statistiques UFOLEP
- Site Internet de l'APAC
- Affiliation – Affiligue – Webaffiligue : Comment gérer l'annulation d'une carte d'adhésion ou d'une licence UFOLEP ?

INFORMATIONS SPECIALES

- Les activités déclarées lors de l'affiliation
- Concentrations et manifestations de véhicules terrestres à moteur - VTM
- La garantie « Service d'ordre motorisé »
- Les expositions
- La garantie « Pertes d'exploitation »

PREVENTION- CONSEIL

- Cancer de la peau : les cabines de bronzage montrées du doigt
- Le DPE neuf (Diagnostic de Performance Energétique)

MISE A JOUR DU GUIDE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE

MISE A JOUR DU REPERTOIRE DES DOCUMENTS APAC

CALENDRIER

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - Bureau | 11 mai 2011 |
| - Assemblée Générale | 24 juin 2011 (après-midi) |
| - Conseil d'Administration | 8 juillet 2011 |

INFORMATIONS GENERALES

ASSEMBLEES GENERALES APAC ET MAC

Nous vous confirmons que les assemblées générales de l'APAC et de la MAC se dérouleront cette année :

le vendredi 24 juin 2011
Salle de l'Archipel
Place Maréchal Foch
50400 GRANVILLE.

Toutefois, celles-ci auront lieu l'après-midi, de 14h00 à 17h30 (accueil et émargement à partir de 13h30).

Les convocations et les rapports d'activités vous seront transmis courant mai 2011.

Rappel : les inscriptions aux assemblées générales de l'APAC et de la MAC sont gérées directement par la Fédération de la MANCHE et la Ligue de l'enseignement.

COTISATIONS 2011/2012

Vous trouverez ci-après, pour information, les cotisations 2011/2012 décidées lors du dernier Conseil d'Administration APAC/MAC.

TGA	3,85 €
TLE	1,38 €
GAP R1	0,53 €
R2	3,03 €
R3	17,53 €
RAT non sportive	0,36 €
RAT sportive	0,52 €
RAT forfait de base	25,00 €
CIP activités socioculturelles et autres	
Option 1	23,20 €
Option 2	29,80 €
Option 3	21,80 €
CIP activités sportives / UFOLEP	
Option 1	22,80 €
Option 2	29,40 €
Option 3	21,70 €

COTISATION FORFAITAIRE COUVERTURE RC DU COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP (Titre 8 – Le nouveau régime d'affiliation et les solutions assurances rattachées – page 184 du Guide de la Délégation Départementale)

Activités R1 Plus de 16 ans Jusqu'à 16 ans inclus	1,20 € 0,50 €
Activités R2 Plus de 16 ans Jusqu'à 16 ans inclus	2,06 € 1,36 €
Activités R3 Plus de 16 ans Jusqu'à 16 ans inclus	4,83 € 3,78 €

Les catalogues de tarifs et le Titre 8 de la Délégation Départementale APAC seront mis à jour ultérieurement.

INFORMATIONS GENERALES (suite)

TABLEAU SYNOPTIQUE DECOMPOSITION DES COTISATIONS ASSURANCES 2011/2012

Vous trouverez ci-dessous le tableau décomposant les cotisations assurance 2011/2012. Il sera joint à la mise à jour du Guide de la Délégation départementale de juillet/août 2011. **Nous vous rappelons que ce tableau est destiné aux associations et aux licenciés UFOLEP afin de les informer du montant de leurs cotisations assurances, conformément à l'obligation légale du Code du Sport.**

CATEGORIE	ADHESION Parts Ligue- Ufolep- Département	COTISATIONS ASSURANCES		
		Répartition (1)		Appel de cotisation
RC + RD(2)	IA(3)			
<u>Adhérents non-sportifs</u>		3,05 €	0,80 €	TGA 3,85 €
Membre adulte né en 1994 et avant		0,58 €	0,80 €	TLE 1,38 €
<u>Adhérents dirigeants UFOLEP</u>		2,71 €	1,14 €	TGA 3,85 €
Membre adulte né en 1994 et avant		0,24 €	1,14 €	TLE 1,38 €
<u>Activités Risques 1</u>		3,24 €	1,14 €	TGA + GAP (UFOLEP) 4,38 €
Membre adulte né en 1994 et avant		0,77 €	1,14 €	TLE + GAP (UFOLEP) 1,91 €
<u>Activités Risques 2</u>		5,74 €	1,14 €	TGA + GAP (UFOLEP) 6,88 €
Membre adulte né en 1994 et avant		3,27 €	1,14 €	TLE + GAP (UFOLEP) 4,41 €
<u>Activités Risques 3</u>		20,24 €	1,14 €	TGA + GAP (UFOLEP) 21,38 €
Membre adulte né en 1994 et avant		17,77 €	1,14 €	TLE + GAP (UFOLEP) 18,91 €
<u>Activités Risques 4 (Risques exceptionnels)</u>		Polices particulières uniquement délivrées par l'APAC		
Exemples : Risques aériens, Jet Ski, Aéromodélisme ≥ 25 kg, Hydroglisseurs, Aéroglisseurs.				

(1) Attention : les colonnes (RC + RD (2)) et (IA (3)) sont mentionnées à titre d'information.

(2) Responsabilité Civile et Risques Divers.

(3) Individuelle Accident.

INFORMATIONS GENERALES (suite)

STATISTIQUES UFOLEP

Comme exposé lors de l'Assemblée Générale UFOLEP de Boulazac, voici les éléments statistiques des activités sportives au sein de la Ligue de l'enseignement :

Depuis 2003, soit une période de 8 ans, la sinistralité cumulée de l'UFOLEP est de 21.255.135 €, soit 2.656.891 €/an.

L'encaissement brut est de 2.942.342 €, ce qui représente un encaissement technique de 2.206.756 €, soit un déficit technique de 735.586 €

L'UFOLEP représente :

- à l'APAC :
 - 56 % du nombre total de sinistres Ligue,
 - 76 % des indemnités versées Ligue.
- à la MAC :
 - 64 % du nombre total de sinistres Ligue,
 - 90 % des indemnités versées Ligue.
- au sein de l'UFOLEP, 76 % des sinistres :
 - par les motocyclistes : 36 %
 - par les cyclistes : 40 %.

SITE INTERNET DE L'APAC

• LETTRE D'INFORMATION AUX ASSOCIATIONS

La lettre du mois dont vous recevrez une copie fera un rappel sur l'adéquation qui doit exister entre les activités des associations enregistrées sur Affiligue et sur leur pratique régulière au sein de l'association.

L'information de l'encart LIGAP concerne le contrat « Remboursement des frais médicaux à l'étranger ».

• FICHES DIAGNOSTIC ASSOCIATIONS

Nous vous rappelons que vous pouvez communiquer dès maintenant, en vue de la campagne de réaffiliation avec vos associations, sur la possibilité de remplir leur fiche diagnostic en ligne sur le site internet de l'APAC.

Pour cela, nous pouvons effectuer un envoi général des codes d'accès à vos associations. Il suffit de faire votre demande par mail à « smakowski@laligue.org ».

INFORMATIONS GENERALES (suite)

AFFILIATION – AFFILIGUE – WEBAFFILIGUE

COMMENT GERER L'ANNULATION D'UNE CARTE D'ADHESION OU D'UNE LICENCE UFOLEP ?

Une association est susceptible de vous demander d'annuler une carte ou une licence qui vient d'être délivrée par la Fédération et ce, pour plusieurs raisons :

- cas 1 : l'association s'est trompée de membre,
- cas 2 : le membre quitte l'association,
- cas 3 : le membre déménage et demande sa mutation dans une autre association.

Cas 1 :

L'erreur doit être constatée par l'association dans les 30 jours après la délivrance de la carte. Avant d'accepter l'annulation, vous devez respecter la procédure suivante :

- la carte/licence doit être rendue par l'association. En effet, si elle était conservée par le membre de l'association, il pourrait continuer à l'utiliser. Il lui serait possible de continuer à se prévaloir de sa carte/licence et des conditions de garanties d'assurance associées à cette carte/licence.
- il est impératif de vérifier auprès de l'association et de la Délégation Départementale APAC ou de l'APAC Nationale qu'il n'y a aucune procédure de sinistre en cours pour ce membre. Si c'était le cas, l'annulation de la carte serait impossible.
- il faut adresser un courrier à l'association pour lui confirmer l'annulation de la carte/licence en précisant la raison de celle-ci et que le membre est considéré comme n'ayant jamais bénéficié d'aucune garantie d'assurance. A ce courrier, on joindra également l'avoir correspondant à cette annulation en mentionnant l'identité du membre concerné par cette annulation.

Cas 2 :

Au-delà du délai de 30 jours, si un membre de l'association prend cette décision pour convenance personnelle, l'annulation ne peut être acceptée.

Cas 3 :

Pour rappel, en prenant une carte/licence, un membre paye une cotisation incluant des garanties individuelles d'assurance et également la participation à la Responsabilité Civile de son association. Les cotisations sont annuelles, le prorata de présence n'existe pas. Donc, si le membre a eu une activité dans sa première association, il ne sera pas possible de lui faire un avoir. On appliquera avec la mutation dans la deuxième association la règle de la double adhésion, c'est-à-dire qu'il réglera uniquement la cotisation d'assurance pour l'adhésion à cette association au titre de la participation à la RC de cette nouvelle association.

INFORMATIONS SPECIALES

LES ACTIVITES DECLAREES LORS DE L'AFFILIATION

Nous constatons de plus en plus souvent un décalage important entre les activités mentionnées par les associations sur leur fiche diagnostic et lors de leur affiliation.

En effet, les responsables associatifs mentionnent dans la fiche diagnostic les activités organisées par l'association. Très logiquement, ces activités devraient être absolument identiques à celles enregistrées sur AFFILIGUE (activités déclarées lors de l'affiliation de l'association). Or, il n'est pas rare que soient enregistrées sur AFFILIGUE des activités qui ne sont absolument pas organisées par l'association et de fait, aucunement mentionnées dans la fiche diagnostic.

Nous pouvons supposer que ces déclarations lors de l'affiliation ont pour seul et unique objectif de permettre à certains adhérents de l'association de bénéficier des garanties 24H/24 de la licence UFOLEP pour des activités qu'ils pratiquent à titre individuel.

Rappelons que conformément à l'article 3.1 de la Multirisque Adhérents Association, le bénéfice de cette garantie 24H/24 est accordé pour les activités correspondant à la catégorie de licence délivrée pour autant que ces activités soient déclarées et **pratiquées** par l'association.

Par conséquent, le bénéfice de cette garantie 24H/24 ne saurait être accordé pour des activités déclarées lors de l'affiliation mais aucunement pratiquées par l'association (la fiche diagnostic en attestant).

Nous vous invitons donc vivement à communiquer largement auprès de vos associations pour rappeler ces règles élémentaires et ce, afin d'éviter des refus de garantie que nous serions contraints d'opposer pour des sinistres déclarés lors de la pratique individuelle d'activités sportives non pratiquées par l'association.

La prochaine lettre d'information à l'attention des associations rappellera ces principes.

CONCENTRATIONS ET MANIFESTATIONS DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR - VTM

Nous vous rappelons que la souscription d'un contrat VTM (RC Organisation de manifestation sportive motorisée) est ouverte aux associations pour lesquelles l'acquisition des garanties annuelles a été validée par l'APAC Nationale.

Devant une recrudescence de demandes VTM émanant d'associations ne répondant pas à cette condition, nous vous rappelons que l'étude du dossier est conditionnée, dans ces cas de figure, à la régularisation d'une fiche diagnostic et à la formalisation de la CAP annuelle.

INFORMATIONS SPECIALES (suite)

LA GARANTIE « SERVICE D'ORDRE MOTORISE »

De nombreuses associations font appel à l'Etat pour que ses agents prêtent leur concours lors de manifestations (épreuves cyclistes, pédestres...) qu'elles organisent.

Nous vous précisons que les « Multirisque Adhérents Association » couvrent les agents de l'Etat et des collectivités publiques pour les dommages causés ou subis par ceux-ci.

Cependant, attention, il est important de signaler que les dommages résultant de l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur demeurent exclus. De fait, lorsque ces agents sont motorisés, il est indispensable de souscrire le contrat « Véhicules des Agents Motorisés du Service d'Ordre ».

Ce contrat a pour objet de garantir les personnes morales (organisateur, Etat...) et physiques assurées contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elles peuvent encourir au cours ou à l'occasion de ces manifestations.

Pour éviter une absence de souscription et ainsi un défaut de garantie, nous vous conseillons de questionner systématiquement les associations sur la présence ou non d'agents de l'ordre et dans l'affirmative, sur la présence ou non de véhicules motorisés.

Formalités : remplir le bordereau en indiquant la période à garantir et le nombre de véhicules.

LES EXPOSITIONS

Les associations organisent parfois des expositions. Celles-ci peuvent être permanentes, temporaires ou itinérantes. Les œuvres peuvent appartenir à l'association ou lui être prêtées ou confiées.

La Multirisque Adhérents Association peut intervenir dès lors que :

- la valeur globale de chaque exposition n'excède pas 63.950 €,
- la valeur unitaire des objets exposés ne dépasse pas 3.000 €

Au-delà de ces valeurs (la valeur totale de l'exposition dépasse 63.950 € ou certains objets valent plus de 3.000 €), une assurance complémentaire « Tous Risques Exposition » s'impose. La communication d'une liste avec la valeur de la totalité des biens exposés est nécessaire.

Attention : pour les expositions dont la valeur excède 63.950 €, des mesures spécifiques liées à la sécurité (exemple : gardiennage) seront exigées pour valider les garanties.

La transmission du bordereau de souscription dûment régularisé en tous ces postes est obligatoire.

Cette garantie couvrira aussi bien le déroulé de l'exposition que le transport des œuvres d'art jusqu'au lieu d'exposition.

Enfin, n'oublions pas que la souscription de ce contrat complémentaire « Tous Risques Expositions » suppose que l'association dispose au préalable d'une Convention d'Assurance Personnalisée (CAP à 0 € ou avec cotisation complémentaire) validant l'acquisition des garanties de la Multirisque Adhérents Association.

INFORMATIONS SPECIALES (suite)

LA GARANTIE « PERTES D'EXPLOITATION »

L'assurance des pertes d'exploitation est conseillée pour les associations et personnes morales titulaires d'un contrat Multirisque Bâtiment Permanent, d'un contrat Tous Risques Mobilier Matériel ou d'une Multirisque Immobilier Mobilier et qui veulent se prémunir contre les conséquences sur leurs activités d'un sinistre matériel endommageant ou détruisant leur bâtiment ou leur matériel.

En effet, en cas de sinistre matériel important (incendie, catastrophe naturelle, ...) l'activité peut être totalement ou partiellement paralysée pendant la mise en œuvre des réparations.

Cette garantie « Pertes d'Exploitation » intervient donc lorsque les activités sont directement interrompues ou perturbées en raison d'un sinistre sur le bâtiment ou le matériel et occasionnant des dommages matériels DIRECTS causés par un incendie, une explosion, tempête, catastrophe naturelle, dégâts des eaux (cf. liste complète à l'article 7 de la notice).

La garantie « Pertes d'Exploitation » permet, pendant une durée maximum de 12 mois, de :

- continuer à payer les charges permanentes tout en dégageant le même résultat courant avant impôt, ce qui constitue l'objet de la garantie « perte de marge brute »,
- de limiter la baisse du produit d'exploitation (ou du chiffre d'affaires) par la mise en œuvre de moyens provisoires, ce qui constitue l'objet de la garantie des frais supplémentaires.

PREVENTION – CONSEILS

CANCER DE LA PEAU : LES CABINES DE BRONZAGE MONTREES DU DOIGT

Les UV artificiels sont responsables de cancers de la peau. Certains médecins prônent une interdiction pure et simple des UV artificiels.

La nocivité des UV artificiels ne fait plus aucun doute. En 2009, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a classé les rayonnements ultraviolets artificiels dans la liste des cancérogènes, au même rang que l'amiante, le tabac, l'alcool... Depuis, les Etats-Unis ont décidé de taxer les cabines de bronzage pour en limiter l'usage et le Brésil les a interdites.

En France, les clients remplissent toujours les solariums aux tarifs très attractifs : à partir de 4, 5 ou 6 € la séance. Ces dernières années, leur nombre n'a cessé d'augmenter, reconnaît la Direction générale de la santé (DGS). On compte plus de 15.000 cabines en France.

.../...

PREVENTION – CONSEILS (suite)

CANCER DE LA PEAU : LES CABINES DE BRONZAGE MONTREES DU DOIGT (suite)

Taxer plutôt qu'interdire ?

Face à ces risques grandissants, l'association la Sécurité solaire -centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'éducation solaire- préconise l'instauration d'une taxe sur les cabines de bronzage et non leur interdiction.

Cette taxe, en augmentant le prix d'une séance, vise à limiter le développement du marché des UV et "surtout à décourager les plus jeunes, cœur de cible de la profession", argumentent l'association et plusieurs chercheurs dans un article paru fin 2010 dans *La Presse médicale*.

"Informer et prévenir"

Pour l'Académie nationale de médecine, c'est l'interdiction des cabines de bronzage qui serait la mesure la plus adaptée. "Mais elle n'a jamais été envisagée, alors à défaut, il faut aussi informer et prévenir".

L'Académie recommande une interdiction de la publicité pour les cabines de bronzage et une information lisible apposée sur tous les appareils alertant sur les risques de cancers. Ces messages de prévention existent déjà pour un cancérigène bien connu, le tabac.

Une campagne qui se fait attendre

L'Institut national du cancer (Inca) estime lui aussi nécessaire de mieux informer le public. La campagne de prévention annoncée en 2009 par le Ministère de la Santé n'a pourtant toujours pas vu le jour. Or, dans les solariums et autres centres esthétiques, on a plutôt tendance à minimiser le danger.

Le syndicat des exploitants de cabines n'hésite pas d'ailleurs à mettre en avant des bénéfices pour la santé d'une exposition aux UV artificiels. "Une exposition régulière et raisonnable aux UV en cabine est bénéfique pour maintenir un niveau de vitamine D dans l'organisme", écrit-il dans un communiqué fin 2010.

Une affirmation contredite par certains médecins spécialistes : "Il est scientifiquement reconnu que le bronzage en cabine ne participe pas à la transformation de la vitamine D. Il ne traite pas non plus la dépression saisonnière et ne permet pas l'installation d'une pigmentation protectrice".

Le nombre de mélanomes double tous les dix ans

Les pouvoirs publics se limitent à rappeler pour l'heure qu'une réglementation existe déjà. Ce cadre interdit notamment l'accès des cabines aux mineurs. Le Plan cancer 2009-2013 prévoit de le faire évoluer.

Se dirige-t-on vers une taxe, une interdiction, une information renforcée ? "Les discussions sont en cours" répond, laconique, la Direction générale de la santé. Alors que le nombre de mélanomes double tous les dix ans.

PREVENTION – CONSEILS (suite)

LE DPE NEUF (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE)

Le DPE neuf (Diagnostic de Performance Energétique) est obligatoire pour toute nouvelle construction dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} juillet 2007 ; il établit le bilan énergétique des logements et leur attribue une étiquette énergie.

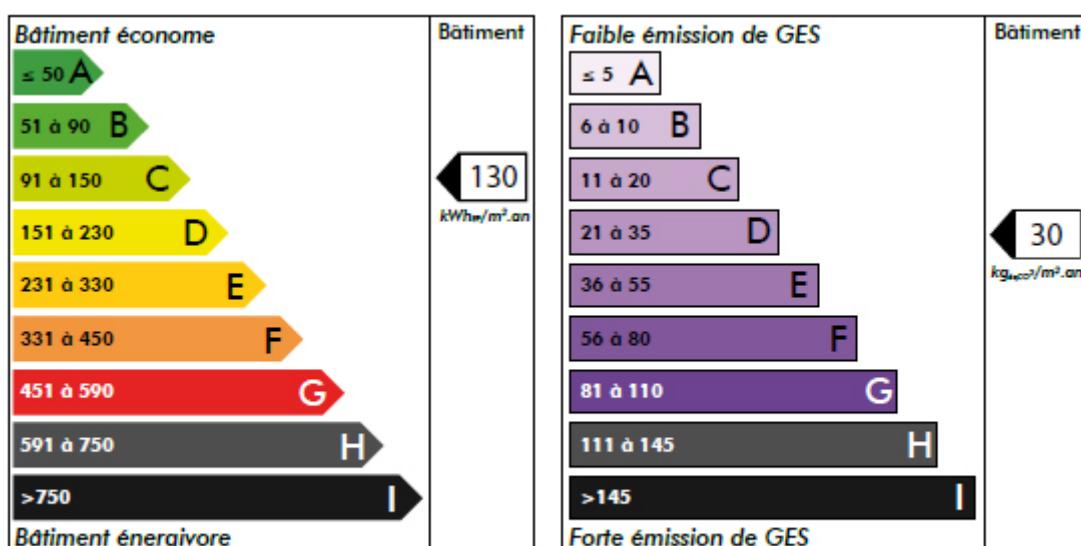
Ce DPE est ensuite valable dix ans et tient compte de la consommation d'énergie estimée selon une méthode de calcul conventionnel (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, ventilation et éclairage). Il évalue également, le cas échéant, la production d'énergie renouvelable produite par les équipements installés, par exemple dans le cas d'un immeuble équipé de panneaux solaires ou d'un système de chauffage à bois...

Il s'agit cependant d'une estimation puisque les consommations réelles d'un logement dépendent du comportement de ses occupants.

L'étiquette énergie, comparable à celle en vigueur dans le domaine de l'électroménager ou de l'automobile, reprend certaines données-clés du DPE du logement, à savoir la consommation d'énergie par m² et par année ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Elle permet bien de visualiser la consommation énergétique moyenne : de A pour les logements les plus économies à I pour les plus énergivores.

A titre d'exemple, les immeubles titulaires du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) correspondent aux niveaux A ou B de l'étiquette énergie.

Et depuis le 1^{er} janvier 2011, l'étiquette énergie doit obligatoirement apparaître dans toute annonce de vente ou location d'un logement. Une étiquette énergie favorable permet de valoriser un logement en mettant en avant ses performances énergétiques et donc utiles pour notre environnement.



Exemple d'étiquette pour un DPE vente (bâtiment tertiaire)

STATUTS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Les statuts type départementaux et régionaux sont consultables et téléchargeables sur le site de l'UFOLEP, en format word, rubrique vie fédérale, statuts et règlements. Les modifications apportées par l'assemblée générale de Boulazac apparaissent en rouge.

Si cela n'a pas déjà été pris en compte après l'AG de Bourges, n'oubliez pas de compléter l'article 1^{er} par le « g) » relatif à la formation PSC1 !

Les autres textes modifiés par l'AG (statuts nationaux, règlement intérieur national, règlement disciplinaire et règlement disciplinaire dopage) seront également accessibles sur le site dans les prochains jours.



Pôle communication

[Cont@ct](#)



POUR FAIRE SOCIÉTÉ, L'UFOLEP S'ENGAGE ...



Fédération d'éducation par le sport tout au long de la vie, l'UFOLEP s'est construite, au sein de la Ligue de l'enseignement, pour installer la pratique sportive dans et autour de l'école.

Fédération affinitaire multisports, l'UFOLEP a développé des compétences techniques, pédagogiques et règlementaires dans les activités sportives les plus diversifiées.

Fédération d'associations sportives, l'UFOLEP étend son réseau et ses activités sur tous les territoires, rural et urbain dans une relation constructive avec les collectivités locales, en pleine évolution.

Fédération citoyenne, l'UFOLEP fait évoluer son projet pour répondre à toutes les problématiques qui traversent la société d'aujourd'hui : santé, cohésion sociale, développement durable, formation-emploi, aménagement du territoire, tourisme, ...

Fédération laboratoire, l'UFOLEP interroge sans cesse les réalités de la société pour rapprocher ses pratiques des publics les plus éloignés ...

Fièvre de son histoire, de ses spécificités, forte de ses compétences et de ses ressources militantes, l'UFOLEP s'engage à adapter son projet et son organisation pour faire évoluer la place du sport dans notre pays et le mettre au service d'une société plus juste et plus solidaire.

Le manifeste de l'UFOLEP illustre l'engagement de notre fédération, secteur sportif de la Ligue de l'enseignement dans le cadre plus global du Manifeste de celle-ci.

Retrouvez ce manifeste en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.ufolep.org/modules/actualites/upload/manifeste%20version%20d%C3%A9finitive%20FI%20NALE.pdf>



Pôle formation stages

[Cont@ct](#)



BF1 A - Activités cyclistes (VTT)
Du 13 au 15 mai 2011

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes (VTT) - BF1 A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 13 au 15 mai 2011 à Volonne (04)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Licencié UFOLEP (16 ans minimum) ✿ Avoir validé sa période probatoire
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Savoir monter à vélo, le faire fonctionner, connaître le code de la route, effectuer un minimum d'entretien et de réparation
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association ✿ Être capable de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<p>Durée : 26 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Matériel de prise de notes + Documentation personnelle ✿ Livret de Formation ✿ Tenue sportive (+ VTT + casque)
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur (s)	Vincent Camille AGOSTINI - Jean-Claude BAGOT
Coût par stagiaire	180 € avec hébergement
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p>☎ 04 91 42 28 60 ufolepacaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>3 mai 2011</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✿ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✿ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✿ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✿ photocopie de la licence 2010-2011 et du livret de formation ✿ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**BF 1 A – Activité Physique d'Entretien
du 25 au 28 août 2011**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	APE – BF 1 A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 25 au 28 août 2011 au CREPS de Vichy (03)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Être licencié UFOLEP ⊕ Avoir 17 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>) ⊕ Avoir validé une Période probatoire de 20 h ⊕
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association ⊕ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p><u>Durée : 24 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> □ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique □ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Matériel de prise de notes ⊕ Documentation personnelle ⊕ Livret de Formation ⊕ Tenue sportive
Responsable administratif	Jean-Claude DAUPHANT
Responsable formation	Annie COLY
Formateurs	
Coût par stagiaire	100,00 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Auvergne 31 rue Pelissier 63000 CLERMONT-FERRAND</p> <p> 04 73 14 79 12  ufolepauvergne@wanadoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>10 juillet 2011</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ⊕ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ⊕ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Auvergne ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ⊕ photocopie de la licence 2010-2011 ⊕ photocopie du livret de formation ⊕ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF1 A - Randonnée
Du 13 au 15 mai 2011

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Randonnée - BF1 A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 13 au 15 mai 2011 à Volonne (04)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Licencié UFOLEP (17 ans minimum) ✿ Avoir validé sa période probatoire
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Savoir lire une carte avec boussole, être capable de suivre un itinéraire, savoir lire une carte IGN, se positionner sur la carte
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association ✿ Être capable de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<p>Durée : 24 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✿ Matériel de prise de notes ✿ Documentation personnelle ✿ Livret de Formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur (s)	Gérard FIORENTINO - Sabine AUZET
Coût par stagiaire	120 € avec hébergement
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>  UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE </p> <p>  04 91 42 28 60  ufolepacaca@yahoo.fr </p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>3 mai 2011</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✿ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✿ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✿ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✿ photocopie de la licence 2010-2011 et du livret de formation ✿ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat



Pôle formation documentation

[Cont@ct](#)



STAGE MONITORAT – PSC1 PAU (PYRENEES-ATLANTIQUES)

Un stage préparant au Monitorat (Brevet National de Moniteur aux Premiers Secours) se tiendra **du 4 au 10 juillet 2011 à Pau** (possibilité d'arriver la veille – le 3 juillet dans la journée) + **examen le 11 juillet 2011**, sous la responsabilité pédagogique de Stéphane LALANNE, instructeur.

Le lieu exact du stage vous sera communiqué ultérieurement (nous sommes dans l'attente de la confirmation du centre d'hébergement).

Vous trouverez page suivante une fiche d'inscription (date butoir de retour des inscriptions : **le 31 mai 2010.**)

Attention ! Seules 12 personnes peuvent participer au stage, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et ne seront effectives que si le dossier du candidat est complet.

Pour que l'inscription soit effective, les candidats doivent impérativement nous transmettre les documents suivants :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- La photocopie de la PSC1 du candidat
- L'attestation de votre participation à l'encadrement d'un stage PSC1 (pré requis obligatoire sans lequel la participation ne sera pas enregistrée !).
- Le règlement par chèque à l'ordre de l'UFOLEP nationale d'un montant de 150 €

Seules les personnes issues d'un comité départemental UFOLEP s'étant positionné dans l'appel à projet fédéral peuvent participer à ce stage.

Enfin, nous vous informons que l'UFOLEP nationale prend en charge les frais d'hébergement et de restauration du candidat. Les frais de déplacement sont à la charge du comité départemental.

N'hésitez nous contacter pour toute information complémentaire.

L. BRIEN au 01.43.58.97.55. ou par mail à lbrien.lalique@ufolep-usep.fr

Ou

S. LALANNE au 05.59.32.00.66 ou par mail à ufolep64@ufolep-aquitaine.org

FICHE D'INSCRIPTION**A RETOURNER AU POLE NATIONAL FORMATION
AVANT LE 31 MAI 2011****STAGE MONITORAT – PSC1**

Du 4 au 10 juillet 2011 + Examen le 11 juillet 2011
A PAU (64)

Nom :

Prénom :

Fonction occupée :

Comité UFOLEP :

N° de Siret de la structure employeur :
(impératif pour les professionnels des comités)

Souhaite signer une convention de formation professionnelle

 OUI NON

Date d'arrivée :

Date de départ :

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

 SNCF
 Véhicule SNCF
 Véhicule***Pièces à fournir :***

- Photocopie de la PSC1
- Attestation de participation à l'encadrement d'un stage PSC1
- Règlement par chèque de 150 € à l'ordre de l'UFOLEP nationale

***A retourner à l'UFOLEP - Pôle Formation – 3 rue Récamier, 75007 PARIS –
par mail : Ibrien.laligue@ufolep-usep.fr - fax 01.43.58.97.74 -***

Date :

Signature



Pôle développement

[Cont@ct](#)



Les jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport en Aveyron

Le 26 mai 2011, le pôle ressources national sport, éducation, mixités, citoyenneté et la direction départementale de la cohésion sociale et de l'Aveyron, en partenariat avec la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Midi-Pyrénées, le comité départemental olympique et sportif de l'Aveyron, et le conseil général de l'Aveyron, organisent une nouvelle édition des « jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport » sur la thématique :

« Ruralité et sport : quels enjeux pour les territoires ? »

Cette rencontre se déroulera au :

**Centre culturel et Archives départementales,
25 avenue Victor Hugo 12 000 Rodez**

De 18h45 à 22h00

Un buffet de clôture vous sera offert à l'issue de la soirée.

Vous trouverez tout le programme ainsi que les modalités d'inscription en lien hypertexte.

➤ Invitation et coupon réponse :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Invitation_et_coupon_reponse.pdf

➤ Programme :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/programme_jeis_aveyron_260512.pdf



Pôle vie sportive

[Cont@ct](#)



LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE



Lettre du réseau national des sports de nature



Nous avons le plaisir de vous adresser la lettre du réseau national des sports de nature.

Au sommaire ce mois ci :



- le point sur "l'observatoire pour la pérennisation de l'accès aux espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature" ;
- l'avis des experts : Philippe THIEBAUT, DTN de la Fédération française de motocyclisme, Jean-Michel HUMEAU, DTN de la Fédération française de randonnée pédestre et Éric ALEXIS, DTN de la Fédération française de spéléologie, pour l'association des directeurs techniques nationaux ;
- échange avec Claire LAGACHE, conseillère technique nationale placée auprès de la Fédération française de spéléologie ;
- les brèves du réseau...

Vous retrouverez également l'ensemble des lettres précédentes en suivant ce lien : [historique de la lettre du réseau sur www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

OPÉRATION SAVOIR NAGER



Nous vous informons que Madame Chantal JOUANNO, Ministre des Sports, souhaite renouveler l'opération « Savoir-Nager » sur la saison estivale 2011. Comme pour les éditions précédentes, elle a confié à la Fédération Française de Natation l'opérationnalité de cette action.

Les Fédérations membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques dont l'UFOLEP sont associées à cette opération.

Pour promouvoir ce dispositif, nous vous prions de trouver ci-jointes les pièces administratives qui serviront à enregistrer les candidatures 2011 des associations / comités UFOLEP.

Il s'agit du :

- ✚ cahier des charges Savoir-Nager 2011,
http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Cahierdescharges_SAVOIR-NAGER_2011.pdf
- ✚ formulaire d'agrément Savoir-Nager 2011,
http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Formulaire_d%20Agrément_SAVOIR-NAGER_2011.pdf
- ✚ listing de recensement des sites 2011,
http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Listing_Sites_Opération_SAVOIR-NAGER_2011.xls
- ✚ et bilan de l'opération Savoir-Nager 2010
http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/BILAN_SAVOIR-NAGER_2010.pdf

Ce programme d'apprentissage de la natation peut vous aider à mettre en place une action estivale encadrée pour le développement des activités aquatiques.

Les structures organisatrices doivent être en mesure de proposer un cycle (*ou des cycles*) de 15 séances d'une heure de cours collectifs ayant pour objectifs de permettre aux enfants d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique ; à raison d'une séance par jour et de cinq séances par semaine par jour et cinq séances par semaines. Le collectif comprendra entre 8 enfants minimum et 12 enfants maximum et l'enseignement dispensé s'appuiera sur les principes pédagogiques de l'École de Natation Française en vue d'obtenir, pour les pratiquants, le « Sauv'nage ».

Tous les enfants de 7 à 12 ans voulant apprendre à nager et obtenir le « Sauv'nage ».

Pour cet été 2011, les structures qui s'engageront dans cette voie signeront une convention avec la Fédération et recevront une aide forfaitaire, détaillée dans le cahier des charges de l'opération, proportionnelle à l'activité développée en plus d'autres ressources (CNDS, subvention des CT...).

L'UFOLEP Nationale se tient à votre disposition pour vous accompagner à monter le dossier de candidature.

Contact :
 Benoit GALLET
 bgallet.laligue@ufolep-usep.fr
 01.43.58.97.78

Compte-rendu de la réunion des 22 & 23 janvier 2011 à Troyes (10)

Présents : B. MAES, M. DURIS, P. PEYRE, M. ROBE

Assiste : G. BLOEDE (Direction Technique Nationale)

Excusé : C. VIET

POINT SUR LES COMPÉTITIONS À VENIR

1) Cross

Relecture du règlement du championnat de cross et de la circulaire.

Attribution des rôles des officiels de la CNS sur les championnats nationaux de cross.

P. PEYRE responsable du contrôle des licences.

M. ROBE secrétariat, directeur de réunion.

C. GUERIN Juge arbitre.

2) Indoor

Relecture du règlement de ce championnat.

Etablissement du programme de la journée.

Vérification de la liste de matériel mis à disposition par le comité départemental FFA de la Gironde.

NATIONAUX D'ÉTÉ

L'UNCU (*Union Nationale des Clubs Universitaires*) a invité l'UFOLEP pour fêter leur 50^{ème} anniversaire les 25 et 26 juin 2011 au stade Charlety à Paris.

Ces dates se trouvant à la période de nos championnats nationaux d'athlétisme nous avons accepté cette invitation puisque nous défendons tous les deux les mêmes valeurs **humanistes et sportives**.

Cette manifestation donnera une autre dimension à l'athlétisme et permettra aux athlètes de se déployer sur la piste mythique de Charlety.

Certaines courses seront communes aux deux organisateurs.

Le règlement du championnat National et les horaires envisagés seront diffusés dans le Cont@ct et modifiés en fonction des engagés (voir ce Cont@ct n°15 du 1^{er} mai 2011).

IMPORTANT Pensez à réserver vos hébergements dès maintenant à la périphérie de Paris (Coût et disponibilité).

Pour réussir cette fête de l'athlétisme nous aurons besoin de 40 officiels.

COURSES HORS STADE

Devant l'augmentation du nombre de courses hors stade organisées et la forte participation de licenciés UFOLEP, il nous est apparu nécessaire de rappeler certaines règles et de consigner aux associations UFOLEP organisatrices et aux pratiquants (voir ce Cont@ct n°15 du 1^{er} mai 2011).

CONGRES

La CNS sera représentée au congrès par M. ROBE.

FORMATION D'OFFICIELS

Une demande d'utilisation du livret du jeune officiel de la ligue de Bretagne sera faite auprès de celle-ci.

ATHLÉTISME CHEZ LES JEUNES

Afin d'aider les associations dans l'organisation de journées d'athlétisme pour les jeunes nous proposons un exemple de rencontre en gymnase (*voir ce cont@ct n°15 du 1^{er} mai 2011*).

QUESTIONS DIVERSES

Rappel des organisations 2011

- Cross à Le Relecq Kerhuon le 6 mars 2011.
- Indoor à Bordeaux le 27 mars 2011.
- Eté à Paris stade Charlety les 25 et 26 juin 2011.

Prévisions 2012

- Cross en attente de candidature.
- Indoor attente de confirmation.
- Eté à Feurs (42) date à venir.

ATHLÉTISME CHEZ LES JEUNES

Afin de vous aider dans l'organisation de journées d'athlétisme en direction des jeunes, la CNS Athlétisme vous propose un exemple de rencontre Indoor :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/athle-chez-jeunes.pdf>

MANIFESTATION HORS STADE UFOLEP

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

Tous participants doivent être licenciés à l'UFOLEP en activité « Athlétisme » Dans le cadre d'une manifestation ouverte à tous, les participants non titulaire d'une licence sportive correspondante devront présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive (athlétisme) des droits d'inscription incluront donc les frais d'organisation et la couverture d'assurance temporaire (RAT).

Pour tout circuit empruntant la voie publique, il doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale et l'inscription à un calendrier départemental envoyé à la et à la préfecture.

La demande d'autorisation doit être faite 3 mois avant la date de l'organisation si elle se déroule sur plusieurs départements et 6 semaines sur le département

Les signaleurs doivent être en possession du permis de conduire en état de validité et équipés du KIT de signaleur.

Les signaleurs doivent être en possession de l'arrêté préfectoral.

Présence d'un ou plusieurs postes de secours en fonction du parcours avec des moyens de communication, s'assurer la permanence d'un médecin de garde à proximité du site.

Les récompenses sont à la charge et à la discréction de l'organisateur en respectant les règlements UFOLEP.

L'organisation doit respecter l'environnement (marquage, propreté, bruit ...)

Les épreuves peuvent se dérouler sous forme de relais, par équipe familiale ou de même affinité ou sous d'autre formule à l'initiative des organisateurs.

Le droit d'engagement reste libre.

Prévoir des ravitaillements en nombre suffisant en fonction du climat et du type d'épreuve .

L'organisation doit être visée par le comité départemental UFOLEP.

L'organisateur doit souscrire une assurance pour la manifestation.

Les distances doivent respecter les catégories d'âge et des difficultés du parcours proposé.

RECOMMANDATIONS			
Age	Nombre de courses maximales préconisées	Distance préconisée	Distance maximale
9 – 10 ans	5 courses	1 km	1.2 km
11 – 12 ans	6 courses	1.8 km	2.3 km
13 – 14 ans	6 courses	3 km	3.5 km
15 – 16 ans	8 courses	5 km	10 km
17 – 18 ans	10 courses	10 km	15 km
19 ans et plus	15 jours entre chaque course		illimité

L'organisation doit mettre en valeur le patrimoine et l'historique du site de la manifestation.

Dans la mesure du possible prévoir une découverte du lieu pour les accompagnateurs.

RAPPEL DES CONSIGNES

[Cont@ct n°14 du 1^{er} mai 2011](#)

La loi a mis en place les commissions préfectorales des courses hors stade (CDHS) elles sont composées des fédérations concernées, elles sont chargées de l'élaboration des calendriers, les décisions doivent être collégiales.

Les textes n'imposent pas de droit à verser à la fédération délégataire sauf si l'organisateur demande à bénéficier de ses services (officiels, matériel...)

IMPORTANT

L'organisateur doit respecter les règles de sécurité et d'hygiène, vérifier que chaque participant soit en possession d'une licence sportive permettant la pratique de l'athlétisme en compétition avec indication d'une visite médicale datant de moins d'un an.

A défaut les participants devront présenter un certificat médical datant de moins d'un an de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

NB

La licence UFOLEP avec un papillon portant la mention athlétisme ou course hors stade permet la pratique en compétition (*délivrance de la carte sur présentation d'un certificat médical comportant la mention de l'athlétisme en compétition*).

Extrait du**MANUEL D'ORGANISATION DES COURSES HORS STADE 2011**

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3

du Code du Sport, que les participants sont :

- ◆ Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running

ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;

- ◆ **Ou titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence** doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- ◆ Ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours

**CIRCULAIRE N°13 DU 21 AVRIL 2008**

Aux : Présidents des Ligues
Présidents des CRCHS

Présidents des Comités Départementaux
Présidents des CDCHS

De : Jean GRACIA

Copie : Bernard AMSALEM
Annie LAURENT
Suzanne CATHIARD
Gérard GOUNON

André GIRAUD
Christian ROGgemans
Michel HUERTAS
Laurent EGHAZARIAN

Objet : COURSES SUR ROUTE & LICENCES AFFINITAIRES

Chers amis,

Les organisateurs des manifestations Hors stade autorisées peuvent désormais valablement accueillir sans présentation d'un certificat médical complémentaire, les licenciés FSCF, FSGT et UFOLEP titulaires d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

En effet, nous avons reçu confirmation de ces trois Fédérations Affinitaires sur l'obligation de présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la Course à pied en compétition avant que la mention « Athlétisme » ne soit apposée sur la licence. Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ayant reçu cette information nous a récemment confirmé que cela répondait parfaitement aux textes légaux.

Cette nouvelle disposition a été confirmée au Comité Directeur de la FFA qui s'est réuni dernièrement. De plus et afin d'intégrer cette disposition dans les textes, une modification de la réglementation Hors stade sera soumise au Comité Directeur des 25 et 26 juillet 2008.

En cas de problème n'hésitez pas à contacter la FFA.
Cordialement,

Jean GRACIA
Directeur Général



RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2011

ÉPREUVES		DATES	LIEUX
GRS	Circuit Jeunesse zone Ouest	22 mai	Mouthiers sur Boeme (16)
Rugby	Finales Nationales	18 et 19 juin	Gerzat (63)
Karting	Rassemblement National	2 et 3 juillet	Argenton les Vallées (79)

Merci de m'informer des éventuelles modifications pour le calendrier 2011 par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr),



IMPORTANT

► **Le Rassemblement National Badminton** aura lieu les 7 & 8 mai 2011 à Bourges (18).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire-2011.pdf>

► **La ½ finale de Gymnastique – groupe 1** aura lieu les 14 et 15 mai 2011 à Wattrelos (59).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/DOSSIER-WATTRELOS-2011.pdf>

• **Les inscriptions**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscriptions.doc>

• **La fiche repas**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-REPAS.doc>

• **La fiche commande de TS :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/COMMANDE-TS.doc>

► **La ½ finale de Gymnastique – groupe 2** aura lieu les 14 et 15 mai 2011 à Saint Genis les Ollières (69).

► **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier-demi-Gym-G2.pdf>

► **Les fiches à remplir**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiches%20engagements.doc>

► **Le Championnat National VTT** aura lieu les 14 et 15 mai 2011 à Rodez (12).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier%20nat%20vtt%202011.pdf>

► **La ½ finale groupe 3** aura lieu les 14 & 15 mai 2011 à Perpignan (66).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

VIE SPORTIVE UFOLEP

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-complet-perpignan.pdf>

- **Les fiches à remplir**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiches%20Perpignan.doc>

✿ **Le National Karaté et Ju Jitsu** aura lieu le 15 mai 2011 à Longeville les Metz (57).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-karate-jujitsu-2011.pdf>

- **Engagements Ju Jitsu**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/ENGAGEMENTS-%20JUJITSU.doc>

- **Fiche officiels Ju Jitsu**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-OFFICIELS-JUJITSU.doc>

- **Récap engagements Ju Jitsu**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/RECA-ENGAGEMENTS-JUJITSU.doc>

- **Engagements Karaté**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/ENGAGEMENT-%20KARATÉ.doc>

- **Fiche officiels Karaté**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/ENGAGEMENT-%20KARATÉ.doc>

- **Récap engagements Karaté**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/RECA-ENGAGEMENTS-KARATE.doc>

- **Engagements inter région Kourach**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/ENGAGEMENT-INTERREGION-KOURACH.doc>

- **Engagements inter région Kourach garçons**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/ENGAGEMENT-INTER-KOURACH-GARCON.doc>

✿ **Le Rassemblement National Multi activités (Bi cross, Futsal Adultes, Foot à 7 jeunes)** aura lieu les 21 & 22 mai 2011 à Bourges (18).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-complet-multiactivités-2011.pdf>

- **Dossier initiation découverte :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20%20initiation%20découverte%202011.pdf>

- **Dossier accueil Bourges :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20accueil%20Bourges%202011%20.pdf>

- **Dossier Bi Cross :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20accueil%20Bourges%20bicross%202011.pdf>

- **Dossier Foot à 7 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20foot%20à%207%202011.pdf>

- **Dossier Futsal :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20futsal%202011.pdf>

VIE SPORTIVE UFOLEP

⊕ **Le Championnat National de Natation** aura lieu les 4 et 5 juin 2011 à Meaux (77).

La liste des hébergements :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche%20Hébergement%20-%20Nationaux%20Meaux%202011.pdf>

⊕ **Le Rassemblement National de Volley Ball Jeunes** aura lieu les 4 et 5 juin 2011 à Aulnoye Aymerie (59).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-volley-jeunes-2011.pdf>

- **La fiche d'arrivée**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-arrivee.doc>

- **La fiche repas / hébergements**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Repas-hebergements.doc>

- **La fiche cadeaux – tee-shirts**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-cadeaux-TS.doc>

- **La fiche d'inscription**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscriptions-jeunes-2011.doc>

⊕ **Le Rassemblement National Judo, Kourach** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Aixe sur Vienne (87)

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire-judo-kourach2011.pdf>

- **La feuille d'indemnisation frais déplacement :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/feuille-indemnisation-frais-dep.doc>

- **La fiche identification Judo :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-identification-judo.doc>

- **La fiche identification Kourach :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-identification-kourach.doc>

- **La fiche officiels Judo :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-Officiels-JUDO.doc>

- **La fiche officiels Kourach :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-Officiels-KOURACH.doc>

- **La fiche restauration :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-Restauration.doc>

- **La fiche inscription judo tranches 1-2 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-judo-tranche1-2.doc>

- **La fiche inscription judo tranche 3 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-judo-tranche3.doc>

VIE SPORTIVE UFOLEP

- **La fiche inscription judo tranche 4 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-judo-tranche4.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 1 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche1.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 2 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche2.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 3 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche3.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 4 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche4.doc>

- **La fiche récap des droits d'inscriptions :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Récap-Droits-inscriptions.doc>

La liste d'hébergements de l'UFOLEP 87

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/LISTE%20DES%20HEBERGEMENT%20NATIONAL%20JUDO.pdf>

- **Le Championnat National « A » de Tennis de Table** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Carquefou (44).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire-organisation-TT-A-.pdf>

- **la fiche d'identification :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-identification.doc>

- **La fiche arbitrage :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-inscription-arbitres.doc>

- **la fiche d'inscription :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/INSCRIPTIONS-CRITÉRIUMS.doc>

- **La fiche d'inscription des doubles :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/INSCRIPTIONS-DOUBLES-NATIONAL-A.doc>

- **Le Championnat National Tir à l'Arc** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Cambrai (59).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/DossierNational-tir-a-arc.pdf>

- **Le Championnat National Équipes et Festival GRS** aura lieu les 18 et 19 juin 2011 à Massy (91).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-complet-grs-2011.pdf>

VIE SPORTIVE UFOLEP

- **Les fiches à remplir**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Feuilles%20a%20envoyer%20Massy%202011.doc>

⊕ **Le Critérium National des Boules Lyonnaises** aura lieu les 25 & 26 juin 2011 à Avion (62).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/NATIONAL%20BOULES%20COMPLET.pdf>

- **Fiche d'engagements A**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-engagements-A.doc>

- **Fiche d'engagements B**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-engagements-B.doc>

- **Fiche de réservation**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-reservation.doc>

- **Fiche de récapitulatifs engagements**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/recap-engagement.doc>

⊕ **Le Championnat national de Pétanque** aura lieu les 2 & 3 juillet 2011 à St Yrieux La Perche (87).

- **La fiche commande TS :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-COMMANDE-TEE-SHIRTS.doc>

- **La fiche d'identification :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-IDENTIFICATION.doc>

- **La fiche d'engagement triplettes adultes SU**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETTE-ADULTES-SU.doc>

- **La fiche d'engagement triplettes adultes DA**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETES-ADULTES-DA.doc>

- **La fiche d'engagement triplettes adolescents**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETES-ADOS.doc>

- **La fiche engagement doublettes femmes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-DOUBLETTES-FEMININES.doc>

- **La fiche engagement doublettes mixtes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-DOUBLETTES-MIXTES.doc>

- **La fiche engagement sextettes mixtes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-SEXTETTES-MIXTES.doc>

- **La fiche engagement triplettes vétérans**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETES-VETERANS.doc>

- **La fiche d'engagement Jeunes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-JEUNES.doc>

- **La fiche d'engagement récapitulatif :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-RECAP.doc>

APPEL A PROJET DE LA FONDATION MAIF

Vous trouverez ci-dessous le lien pour cet appel à projet :

<http://www.maif.fr/fonds-maif-pour-l-education/accueil.html>

DISPOSITIFS REGIONAUX D'AIDE A L'EMPLOI

Le **C**entre **N**ational **d'A**ppui et de **R**essources du secteur sport vient de publier une série de fiche sur les dispositifs régionaux d'aide à l'emploi en 2011 :

<http://cnar-sport.franceolympique.com/art.php?id=17621>

Compte-rendu de la réunion des 12 & 13 mars 2011 à Auxerre

Présents : MC MOREAU, F. GRADEL, D. GRADEL, A. COUPLET, J. VIE, L. CHARIOT

Absents excusés : S. BARRU, A. LOURENCO, JC DAUPHANT (Comité Directeur)

ACCUEIL NOUVEAU MEMBRE CN

Bienvenue à MC MOREAU dont la candidature a été validée par l'UFOLEP 89 et l'UFOLEP Nationale. MC MOREAU sera chargée de suivre plus particulièrement le foot à 7 avec José.

RÉUNION DE TROYES DES 2 ET 3/10/10

Compte rendu adopté.

POINT SUR LES COUPES NATIONALES À 11

La Commission se félicite d'avoir programmé les rencontres à toutes les dates disponibles du début de saison et d'avoir ainsi évité les nombreuses remises de matches que les importantes intempéries de l'hiver n'auraient pas manqué de provoquer.

Elle regrette seulement l'absence de représentants de la Zone Sud où l'activité existe pourtant. La nécessité d'y organiser une mini-assise apparaît évidente.

En coupe Gauthier, les 1/8èmes de finale (phase finale) se sont déroulées en Novembre 2010.

En coupes Delarbre et Michot le dernier tour des phases qualificatives s'est déroulé le 6 mars dernier.

En ce qui concerne la discipline, la Commission se réjouit également d'une diminution sensible des dossiers traités. D. GRADEL, F. GRADEL, A. COUPLET réuniront cependant une Cion de Discipline à Arras le 25 mars pour traiter des incidents survenus lors d'une rencontre du 6 mars.

AU COURRIER

✉ Lettre de l'AV Duruy Tourcoing (59) demandant la possibilité pour un joueur requalifié après suspension de disputer le prochain tour de coupes.

La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande, le joueur n'ayant disputé aucun match de la phase qualificative.

✉ Évocation du FC Pont Rommel HAZEBROUCK (59) **d'une non qualification d'un joueur de Lusitania REIMS.**

Après contact avec l'UFOLEP Marne, il apparaît que ce joueur, suspendu par la Commission Nationale de Football jusqu'au 06/12/2010, a renouvelé sa licence au 07/01/2011 et pouvait donc participer à la rencontre du 06 mars, dernier tour de la phase qualificative.

✉ Lettre de l'Amicale Colbert Tourcoing (59) concernant l'existence de la Coupe Michot, A. COUPLET répondra.

✉ Lettre du C D UFOLEP 62 se portant candidat à l'organisation des finales des coupes nationales en 2012.

LES PROCHAINES RENCONTRES

La Commission procède ensuite au tirage au sort des 1/4 de finales (phases finales pour les 3 coupes).

Coupe Gauthier :

Match n°1 : Pedro ROUBAIX (59)
 n°2 : Chalet Tunisie REIMS (51)
 n°3 : Anciens de SENARDES (10)
 n°4 : Communaux HENIN BEAUMONT (62)

- AVDuruy TOURCOING (59)
 - Cousinerie VILLENEUVE D'ASCQ (59)
 - Municipaux VILLENEUVE D'ASCQ (59)
 - ED LENS (62)

Coupe Delarbre :

Match n°1 : Rivelaine LOOS EN GOHELLE (62)
 n°2 : Forza Sardainga ROOST WARENDIN (59)
 n°3 : MJC NOEUX LES MINES (62)
 n°4 : Amicale Portugaise Aubeoise TROYES (10)

- Colmar ARMENTIERES (59)
 - Durisotti SALLAUMINES (62)
 - Lusitania REIMS (51)
 - US. DECHY (59)

Coupe Michot :

Match n°1: PARON St CLEMENT (89)
 n°2: UJS Cheminots de TOURCOING (59)
 n°3: USC LOMME (59)ou Municipaux TROYES (10)

- CRENEY (10)
 - FABS TOURCOING A (59)
 - Inter LOING (77)

Exempt : ASSB OIGNIES (62).

Les Finales des coupes à 11 seront organisées par le Comité Départemental de la Marne et se dérouleront à Reims les 11 et 12 juin. La visite des installations et la signature du cahier des charges seront assurés par André et Didier ou Lionel en avril.

POINT SUR LE FOOT À 7

Le tournoi National de foot à 7 est pris en charge par le Comité Départemental de la Nièvre et se déroulera les 03 et 04/06/11 à Varennes -Vauzelles (Nevers). La visite des installations et la signature du cahier des charges ont eu lieu le 08/01/11 en présence de José et de Lionel. Pas de difficultés rencontrées. Besoins en accueil des Officiels : 6 CN et 8 Arbitres. La Région Bourgogne forme tous les ans des Officiels Football, les Arbitres locaux (Yonne) seront donc sollicités.

A ce jour, 6 équipes du 28 sont inscrites (4 Séniors et 2 Vieux Crampons), 2 de l'Yonne et 1 du Pas de Calais sont en préinscriptions. Il faut donc prévoir une relance des engagement par cont@ct en précisant la possibilité de souplesse dans la constitution des équipes.

L'enquête Foot à 7 réalisée en 2010 n'a pas donné les réponses suffisantes à une véritable exploitation. Sur les 21 départements qui ont répondu, 8 pratiquent l'activité foot à 7. Parmi les 13 autres réponses, on peut repérer 6 départements demandeurs pour développer l'activité, 6 intéressés par l'organisation de mini-assises et 5 demandeurs d'un site Ufolep Foot. Il est nécessaire d'actualiser cette enquête avant la prochaine réunion (Marie Claude, José, Lionel) afin d'établir un véritable état des lieux avant de mettre en place des mini-assises .

Les mini-assises pourront alors être envisagées en fonction de l'enquête et en fonction du nombre de participants aux tournois Vieux Crampons et Séniors. Deux pistes sont possibles :

- 1) organisation dans un secteur demandeur de l'activité,
- 2) organisation pour gérer la participation aux tournois Nationaux (quotas, sélections, ...)

POINT SUR LE FUTSAL

Le tournoi National de Futsal est pris en charge par la Région Centre et se déroulera au CREPS de Bourges les 21et 22/05/11. La visite des installations et la signature du cahier des charges ont eu lieu en présence d'André et de Lionel le 17/02/11. Besoins en accueil des Officiels : 5 CN et 6 Arbitres. Les départements 31 et 62, formateurs de BFO seront sollicités pour proposer des Arbitres. Prévoir une relance des inscriptions par cont@ct si elles sont insuffisantes au 31/03/11.

Les mini assises Futsal sont prévues en réponse à l'enquête futsal 2009-2010 mais il est prudent d'attendre la participation au tournoi de Bourges (2^{ème} édition) avant des programmer.

FOOT À 7 JEUNES

Un tournoi National Foot à 7 Jeunes est organisé par l'UFOLEP Nationale dans le cadre des actions éducation et insertion (Adil El Ouadehe) à Bourges en parallèle du tournoi futsal les 21 et 22/05/11. La CN Foot suivra avec intérêt cette manifestation.

FORMATION

La région PACA s'est manifestée auprès de la CN pour un besoin en formation de « Capacité d'Arbitre Départemental ». Dossier à suivre par Didier et José.

Prévisions de formations Régionales ou Départementales avec encadrement par un membre de la CN :

- ❖ Capacitaire Arbitre Départemental / Bourgogne / mars avril
- ❖ Perfectionnement Arbitre Départemental / Pas de Calais / avril
- ❖ BF1A Foot / Nord-Pas de Calais / 30-04, 7 et 14-05
- ❖ BF1O et BF2O Foot / Nord-Pas de Calais / juin

Site Internet CN Foot**Etat des lieux :**

Les quelques informations qui apparaissent actuellement aux rubriques football et futsal sur le site ufolep.org sont pour la plupart erronées. Il est certain que la CN actuelle n'a jamais pris véritablement ce dossier en main. Lors de la dernière réunion CN (Troyes 02 et 03/10/10) Didier s'est proposé de réfléchir à la construction d'un site pour la CN Foot sur l'architecture du site existant de la CTD Foot 62. Entre temps, le Pôle Communication de l'UFOLEP Nationale a proposé aux CN de construire leur propre site en cohérence avec le futur site National. La CN s'oriente vers cette solution. Albert et Didier se proposent de suivre ce dossier mais n'ont pas la possibilité de se déplacer. Lionel est chargé d'interroger le National pour la possibilité de suivre la formation « joomla » à distance. A suivre.

Inventaire des rubriques qui paraissent incontournables :

- ❖ Accueil, présentation (contacts, présentation de la CN)
- ❖ Documentation, compte-rendu (compte rendu réunions, règlements sportifs, techniques, loi du jeu, règlement disciplinaire, protocole Ufolep-FFF, cahiers des charges techniques des Nationaux,)
- ❖ Foot à 11 (présentation des 3 coupes, « une autre idée du foot », calendrier, circulaires, fiches inscription, palmares,....)
- ❖ Foot à 7 (idem)
- ❖ Futsal (idem)
- ❖ Divers, Photothèque,

Prochaine réunion : 25 et 26 juin à Arras.

RELANCE DES INSCRIPTIONS TOURNOIS NATIONAUX DE FOOT À 7

Des places sont encore disponibles pour participer aux Tournois Nationaux de Foot à 7 qui se dérouleront le vendredi 3 et le samedi 4 juin à Nevers (58).

L'indemnisation de déplacement de l'UFOLEP Nationale est basée sur 10 joueurs (7 + 3 remplaçants) et un dirigeant.

Le tournoi Séniors (nés en 1971 et après) sera arbitré par des Arbitres officiels UFOLEP.

Le tournoi « Vieux Crampons » se déroulera en auto-arbitrage. Cette épreuve est ouverte aux licenciés nés en 1970 et avant. Toutefois un joueur né de 1971 à 1975 est autorisé à être sur le terrain. Cela veut dire qu'une équipe peut avoir plusieurs 35-39 ans mais afin de préserver l'esprit Vieux Crampons, un seul à la fois peut participer au match.

Pour l'occasion, les équipes peuvent être constituées par des licenciés UFOLEP provenant de clubs différents.

13/05/2011 c'est la date à laquelle les départements devront adresser les nouvelles inscriptions d'équipes à la CN Foot (José VIE, 31 rue Louis Braille 89000 AUXERRE) accompagnées d'un chèque Comité Départemental de 21.50 € xéquipe(s).

Retrouvez tous les renseignements concernant le déroulement des tournois et l'accueil des équipes sur

<http://www.fol58.org/national-foot/>

José VIÉ

Chargé du Football à 7 de la CNS football

31 rue Louis Braille

89000 AUXERRE

: 03 86 52 24 69 -  : jose.vie@cegetel.net

RASSEMBLEMENT NATIONAL FOOT A 7

SÉNIORS

(Adultes nés en 1971 et après)

BULLETIN D'ENGAGEMENT

L'Association : Le département :

Engage : 1 - 2 - 3 équipe(s)

Pour le rassemblement National des **3 et 4 juin 2011 à NEVERS (58)**.

Nom et Prénom du correspondant :

adresse :

.....
tel : adresse e-mail :

Couleurs :

Ci-joint un chèque de **21,50 €** x équipe (s) soit : € en règlement de cet engagement.*

ATTENTION

Devant le succès grandissant de cette épreuve et pour permettre à la Commission Nationale de définir, au plus tôt, les modalités d'organisation et de qualification des équipes, merci de bien vouloir adresser ce bulletin à votre délégué départemental pour le 09/05/2011 au plus tard qui le transmettra à la commission nationale accompagné d'un chèque à l'ordre de l'UFOLEP Nationale émanant du Comité Départemental pour le 13/05/2011 délai de rigueur.

Cachet du comité départemental

signature du responsable.

* Pour tout renseignement concernant la restauration, l'hébergement.... Contacter l'UFOLEP de la Nièvre au tel : 03 86 71 97 33 - Fax : 03 86 71 97 50 - Email : ufolep58@fol58.org

José VIÉ

Chargé du Football à 7 de la CNS Football

31 rue Louis Braille

89000 AUXERRE

: 03 86 52 24 69 -  : jose.vie@cegetel.net

RASSEMBLEMENT NATIONAL FOOT A 7

LES VIEUX CRAMPONS

(Adultes nés en 1970 et avant)

BULLETIN D'ENGAGEMENT

L'Association : Le département :

Engage : 1 - 2 - 3 équipe(s)

Pour le rassemblement National des **3 et 4 juin 2011 à NEVERS (58)**.

Nom et Prénom du correspondant :

adresse :

.....
tel. : adresse e-mail :

Couleurs :

Ci-joint un chèque de **21,50 €** x équipe(s) soit : € en règlement de cet engagement*.

ATTENTION

Devant le succès grandissant de cette épreuve et pour permettre à la Commission Nationale de définir, au plus tôt, les modalités d'organisation et de qualification des équipes, merci de bien vouloir adresser ce bulletin à votre délégué départemental pour le 09/05/2011 au plus tard qui le transmettra à la Commission Nationale accompagné d'un chèque à l'ordre de l'UFOLEP Nationale émanant du Comité Départemental pour le 13/05/2011 délai de rigueur.

Cachet du comité départemental

signature du responsable.

* Pour tout renseignement concernant la restauration, l'hébergement.... Contacter l'UFOLEP de la Nièvre au tel : 03 86 71 97 33 - Fax : 03 86 71 97 50 - Email : ufolep58@fol58.org

**PRÉCISION POUR LE JUGEMENT
AUX BARRES ASYMÉTRIQUES**

Aux barres asymétriques, des points verts ou rouges ont été ajoutés pour permettre une meilleure lecture de la part de tous (gymnastes, entraîneurs, juges).

Certains comportant des erreurs, il est rappelé que ces points ne sont là que pour information et ne sont pas à prendre en compte pour le jugement".

THÉMATIQUE JEUNES APPEL À PROJETS

Dans le cadre de l'année européenne du bénévolat et du volontariat, le Crédit Mutuel et France Bénévolat lancent un grand appel à projets auprès des associations. Le but : valoriser et partager les expériences en matière d'intégration des jeunes.

Que vous ayez initié une réflexion politique, des missions ou des supports de communication adaptés, des dispositifs d'accueil ou d'accompagnement ... toutes les bonnes pratiques sont susceptibles d'être récompensées !

Les meilleures d'entre elles seront valorisées sur les sites associathèque et France Bénévolat, et recevront une dotation d'une valeur totale de 20 000 €. Les candidatures sont recevables jusqu'au 31 juillet 2011.

<https://www.associatheque.fr/fr/village-associations/appel-a-projets-integration-jeunes-associations-details.html>



LE TROPHÉE APAJH

Depuis 6 ans, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) organise un concours des trophées APAJH permettant de favoriser l'évolution des mentalités et le regard porté sur le handicap.

En 2010, la catégorie « sport » a permis de récompenser une quarantaine de dossiers sportifs en faveur de la participation des personnes en situation de handicaps.

Ci-joint le dossier de presse de l'édition 2010 :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20de%20Presse%20Trophées%20APAJH%202010%20BD.pdf>

Informations : <http://www.trophees.apajh.org/>

Les dates du concours 2011 seront prochainement connues.

**ENQUÊTE 2010
SUR LES PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES
EN FRANCE**

Le Ministère des sports vient de faire paraître les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France :

Lien vers la pièce jointe :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Stat-Info_01-11_decembre2010.pdf

RASSEMBLEMENT NATIONAL DES REFERENTS RAIDS UFOLEP

L'UFOLEP organise le rassemblement national des référents raids UFOLEP :

**le 27 mai 2011
de 9 h 45 à 16 h 45
à Paris (UFOLEP Nationale)**

Vous trouverez ci-joint l'invitation et la fiche d'inscription à nous retourner avant **le 13 mai 2011.**

Merci de transmettre ces informations au référent identifié de votre comité ou à toute autre personne ressources (1 seule personne par comité UFOLEP).

Contenu de la journée :

- état des lieux de la pratique des raids en France (acteurs, réglementation et perspectives) ;
- la politique fédérale ;
- les outils ressources existants ;
- la démarche éco responsable des raids UFOLEP (outils de la marque « raid'spect ») ;
- rôles des comités et des référents UFOLEP ;
- présentation de bonnes pratiques (challenge régional, développement de partenariats, adaptation des pratiques, accompagnement des comités, formation) ;
- échange avec les participants sur leurs attentes.

Contact pour information :

Benoit GALLET

 bgallet.laligue@ufolep-usep.fr
01.43.58.97.73.

REGROUPEMENT NATIONAL
DES REFERENTS RAIDS UFOLEP
DU 27 MAI 2011
A PARIS

COUPON RÉPONSE A RENVOYER

Je soussigné(e) :

représentant du comité :

confirme ma participation à la réunion

OUI *

NON

SI POSSIBLE PAR RETOUR PAR MAIL
AVANT LE 13 MAI 2011
UFOLEP
3 rue Récamier - 75341 PARIS CEDEX 07
 imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

* cocher la case correspondante

Fait à :

Signature :

LE PASS'ROLL



Le pass'roll a été mis à jour.

Vous pouvez le télécharger sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Pass%20Roll6%20version%20finale-2011.pdf>



Vous trouverez en lien hypertexte le recueil des actes administratifs des préfectures ayant publié les listes locales des activités sportives (plans, programmes et projets) soumis à évaluation d'incidences Natura 2000, en application du décret Natura 2000 du 9 avril 2010 :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/sortie-des-listes-locales.pdf>

URGENT

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

APPEL A CANDIDATURES

La Commission Nationale Sportive **Tennis de Table** recherche un Comité Départemental qui souhaiterait organiser en **2012** les :

- ❖ Les 12 Heures de Tennis de Table " Challenge Carole ARTAUD"
Le Dimanche de Pâques 8 AVRIL 2012

- ❖ Les Nationaux A de Tennis de Table
Les 26 et 27 MAI 2012

Prière de faire parvenir votre candidature, ***le plus rapidement possible***, au Responsable de la CNS Tennis de Table :

Jean – Paul PIVERT
8 Rue PASTEUR
77870 VULAINES SUR SEINE
 : 01.64.23.93.13
 : 06.81.82.23.72
Courriel : jp-pivert@orange.fr

UFOLEP Nationale
3 rue Récamier
75341 PARIS Cedex 07
 01.43.58.97.78.

Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental
- Un descriptif des installations

N'hésitez pas à prendre contact avec Jean – Paul PIVERT pour tout renseignement complémentaire.

Merci.

**Quotas de participation
Championnat National 2011
les 11 et 12 juin 2011 à Cambrai (59)**

JEUNES			ADULTES			Total
	Non indemnisés	Indemnisés		Non indemnisés	Indemnisés	
Dept	Hors quotas	Quotas + Boni	Total	Hors quotas	Quotas + Boni	
03		2	2		2	2
04		3	3	1	5	6
08		3	3		2	2
11		0	0		0	0
13	1	11	12	1	12	13
28		1	1		3	3
29		11	11	1	7	8
31		2	2		2	2
33		3	3	0	7	7
36		3	3		1	1
37		40	40	1	39	40
38	1	15	16	1	14	15
41		7	7		7	7
44		18	18	2	18	20
51	1	13	14	1	9	10
55		2	2		2	2
59	40		40	40		40
60		4	4		4	4
61		3	3		5	5
62	14		14	21		21
63		18	18	1	20	21
64		1	1		2	2
65		0	0		0	0
80		17	17	1	22	23
83	0	1	1	0	0	0
84		2	2	1	3	4
86		19	19	1	13	14
TOTAL	57	199	256	73	199	272

Après les retours de chacun et réattribution des places libérées, voici les quotas définitifs. Vous pouvez toujours me transmettre vos éventuelles demandes de places supplémentaires, elles seront distribuées en cas de désistements de dernière minute.